

Conseil général du Finistère, Quimper,  
32 bd Dupleix – 29 196 QUIMPER Cedex

**REUNION DE LA COMMISSION LOCALE  
D'INFORMATION AUPRES DE L'INSTALLATION  
NUCLEAIRE DE BASE DES MONTS D'ARREE –**

**19 janvier 2011**

Liste des présents en fin de document

Compte-rendu – Commission locale d'information auprès de l'installation nucléaire de base n°162 des monts d'Arrée. "

**1 – Rapport d'activité 2010 de la Commission :**

**1.1. Présentation du rapport d'activité de la Commission pour l'année 2011 et rappel des travaux menés durant l'année 2010 par les groupes de travail :**

Le rapport d'activité 2010 de la CLI rappelle les travaux menés par la Commission en 2010. Les principaux faits marquants sont, d'une part, la fin du travail sur le dossier d'enquête publique qui a donné lieu à un avis argumenté de la CLI en janvier 2010. Il sera téléchargeable dès que sa version définitive aura été adoptée en Commission, sur le site web du Conseil général.

Trois réunions de la Commission ont eu lieu en 2010 (deux sont réglementairement obligatoires).

Les groupes de travail « études » et « information » ont également été réunis. Les travaux du groupe de travail « études » ont permis d'aboutir à la définition du contenu d'une nouvelle mission d'appui technique qui est en cours.

Sur le plan budgétaire le bilan financier de l'année 2010 est de 19 337 € et les moyens humains du Conseil général, affectés sur ce dossier sont les suivants : 18 jours de cadre technique et 15 jours d'administratif.

M. Roger ABIVEN (AE2D) indique que, s'agissant du groupe de travail "études" du 16 décembre 2010, AE2D n'a pas participé car l'association "estime que se limiter à faire, en un temps court, une analyse des documents existants est une "dérobade", en contradiction avec les conclusions de la commission d'enquête validées par le Préfet. Ce bilan doit comporter des analyses des sols, de l'air et des eaux faites à partir d'un nouveau cahier des charges, par un laboratoire indépendant. Par manque de volonté politique et de moyens, la CLI, avec l'aide de l'ACRO, se contente selon lui de faire de la compilation de documents d'études précédentes, sauf ceux qui ont été "perdus" (carottages...) ou ceux qu'EDF ne veut pas communiquer. Devant cette sorte de "bilan radiologique au rabais" et devant les perspectives (programme de travail 2011), l'association demande de nouveau au Président de la CLI, avec l'accord de celle-ci, de faire les démarches pour saisir la CNDP, comme le Président s'y est engagé, lors de la réunion de la CLI du 16 novembre 2010<sup>1</sup>, à la demande du collège associatif de la CLI. AE2D rappelle enfin que le 27 novembre 2009 le Président a adressé un courrier dans ce sens au Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer et que ce courrier n'a pas eu de réponse.

---

<sup>1</sup> Courrier adressé depuis, le 17 février 2011, téléchargeable sur le site de la CLI

M. Jean Victor Gruat, Maire de Brennilis indique que le rapport d'activité de la CLI a fait l'objet d'un échange lors du Comité consultatif "centrale nucléaire de Brennilis" la veille. Ce comité constate l'absence de réflexion critique sur le fonctionnement même de la CLI. Par ailleurs, il regrette que les travaux de la CLI soient traités systématiquement en réunion plénière, alors que certains points à l'ordre du jour pourraient être préparés en bureau ou groupes de travail. Cela permettrait une plus grande souplesse de fonctionnement. Cela éviterait également des confrontations trop antagonistes lors des votes. Il constate également le peu de temps consacré selon lui par les services du Conseil général en 2010 sur ce dossier alors que le sujet est d'importance. Enfin, il fait remarquer un fort absentéisme de la part des élus locaux.

M. Olivier DEPLACE (CFDT) regrette également le manque d'autocritique sur la participation des membres de la CLI, sans stigmatiser l'un ou l'autre collègue. Il s'interroge sur les raisons de cet absentéisme : manque d'intérêt pour le sujet ? Manque d'attractivité du sujet ? Emploi du temps ? Fonctionnement même de la CLI ? Il suggère que des interventions extérieures puissent avoir lieu, par exemple un représentant de l'ANCCLI qui pourrait informer sur les actions de cette association, des représentants d'une autre CLI, des experts sur l'un ou l'autre des thèmes régulièrement abordés.

Marie France LE BOULCH (Conseillère générale du Canton de Pleyben) constate que les élus de Loqueffret se sont organisés avec des suppléants. Un système de suppléance systématique pourrait peut-être pallier l'absentéisme.

En réponse à ces différentes questions, Pierre MAILLE (Président) indique :

- en réponse à Roger ABIVEN qu'un nouveau courrier concernant le débat national sur le démantèlement sera adressé à la Ministre. S'agissant des groupes de travail, il précise à nouveau qu'avant de lancer des études complémentaires, il est logique de faire l'analyse de l'existant, c'est une première étape. S'agissant des candidats, la CRIIRAD n'a jamais répondu aux appels d'offres. S'agissant des travaux sur l'état radiologique, ceux-ci avancent et le groupe de travail "études" suit cela.
- en réponse à messieurs GRUAT et DEPLACE, il précise que le fonctionnement de la CLI peut évoluer, que la discussion est ouverte sur ce sujet. On peut envisager de mettre ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine CLI. Les membres des différents collèges sont également libres de se réunir, y compris au Conseil général et les services sont à disposition pour organiser cela. Les membres de la CLI peuvent, d'ailleurs, faire des propositions à ce sujet dans ce cadre. Concernant la préparation des réunions plénières de la Commission, le Président rappelle que des groupes de travail ont été organisés. Si le groupe "information" a été peu fréquenté, le groupe de travail "études" s'est réuni à plusieurs reprises et assure un travail important de suivi des travaux menés par l'ACRO. Chaque membre de la CLI peut se joindre à ce GT. Cependant, le bureau pourra être réuni avant la prochaine CLI pour préparer l'ordre du jour si tel est le souhait mais attention cependant à ce que la multiplication des réunions ne favorise encore plus l'absentéisme. Le Conseil général accompagnera dans tous les cas les travaux de la CLI.
- s'agissant de l'absentéisme, le Président fait remarquer qu'en ce qui concerne les Conseillers généraux, la pratique fait que si le Président assiste à la réunion, il arrive que ceux-ci considèrent alors que le Conseil général est représenté. Il rappelle également qu'en terme d'organisation, les Conseillers généraux travaillent à Quimper en journée et sont sur leur canton en soirée. Concernant les autres élus, les présences sont variables mais il constate une présence importante et régulière des élus locaux.

Compte-tenu de ces éléments, le rapport d'activité 2010 pourra être amendé en intégrant une partie "Propositions d'évolutions du fonctionnement de la CLI" qui pourrait reprendre ces éléments. Un tableau de synthèse des présences des membres de la CLI pourra également être annexé au rapport d'activité. Le rapport d'activité sera donc proposé au vote de la Commission lors de la prochaine réunion plénière. Enfin, un questionnaire d'évaluation proposant des améliorations sur le fonctionnement de la CLI pourra également être diffusé aux membres.

## **2 – Programme de travail et budget 2011 de la Commission :**

### **2.1. Présentation et échange des orientations de travail de la Commission pour l'année 2011 :**

Deux réunions plénières de la CLI doivent réglementairement être organisées durant l'année : il est proposé d'organiser trois réunions en 2011 :

- La 1<sup>ère</sup> – aujourd'hui - a à son ordre du jour l'examen du projet de prescriptions techniques de l'ASN.
- une 2<sup>ème</sup> peut déjà être prévue durant le deuxième trimestre pour examiner, d'une part, les résultats de l'analyse documentaire relative à l'état radio-écologique du site menée par l'ACRO et, d'autre part, pour étudier les scénarios permettant d'envisager une proposition de suivi partagé avec l'exploitant.
- Enfin, une 3<sup>ème</sup> au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2011 permettra de faire le point, soit sur un démarrage de ce suivi partagé, soit sur des études complémentaires à lancer ou des analyses contradictoires à réaliser.

Les deux groupes de travail constitués l'année dernière ont connu un succès différent : si le groupe « études-expertise » a mobilisé les membres de la CLI, en revanche, il n'en a pas été de même pour le groupe « information ». Suite à la proposition de fusionner ces deux groupes, tout en conservant les deux thèmes qui sont le cœur de l'intervention de la CLI, les axes de travail suivants sont proposés :

- Information :
  - améliorer et renforcer le contenu et les outils d'information notamment en s'appuyant sur ceux dont dispose le Conseil général : expositions, temps d'échanges, documentation.
  - mettre à jour et développer les contenus proposés sur le site internet,
- Etudes – expertises :
  - Poursuivre les travaux engagés avec l'ACRO sur l'analyse de l'état radio-écologique du site,
  - proposer des scénarios opérationnels de suivi partagés à la CLI à l'appui du travail demandé à l'ACRO dans ce domaine,
  - déterminer les études complémentaires nécessaires, sur la base des travaux qui auront été menés en début d'année 2011 ou des analyses contradictoires à réaliser sur certains points.

M. Jean Victor GRUAT (Maire de Brennilis) n'est pas opposé à la fusion des deux groupes de travail mais indique qu'une autre solution pourrait être que ce soit le bureau de la CLI qui se charge du volet "information". Un bureau pourrait être organisé avant chaque CLI et ce sujet serait traité à cette occasion. Concernant le volet "études", est-ce que le programme de travail 2011 prévoit également l'éventualité d'engager des études complémentaires sur l'état radiologique ?

M. Pierre MAILLE n'est pas opposé à réunir un bureau avant chaque CLI et propose de tester pour la préparation de la prochaine réunion. Concernant le volet "études", il confirme que le programme de travail du GT "étude" prévoit bien, dans le cadre de la poursuite des travaux déjà engagés, d'identifier les éventuelles études complémentaires à mener.

### **2.2. Budget prévisionnel 2011 de la Commission :**

- Le budget 2011 proposé est de 20 000 € en fonctionnement. Comme l'année dernière, le prévisionnel se répartit entre une enveloppe consacrée aux études (15 000 €), une enveloppe consacrée à l'information (3 000 €), une enveloppe de 1 000 € relative à l'adhésion à l'ANCCLI et, enfin, une enveloppe pour les frais de déplacement des membres de la Commission (1 000 €).
- Cette répartition des crédits et un prévisionnel dont la répartition est susceptible d'évolution au cours de l'année.
- Ce budget prévisionnel n'inclut pas les frais matériels, de fonctionnement (hors déplacements trains sur le national) et humains alloués par le Conseil général pour la coordination et le secrétariat général de la CLI.

M. Gérard GUEN (Adjoint au maire de Botmeur) demande où se trouvent les crédits qui ont permis de financer l'ACRO : au budget 2010 ou sur le prévisionnel 2011.

M. Emmanuel QUERE (Conseil général) précise :

- le financement de la mission ACRO concernant l'examen du dossier de demande d'autorisation de démantèlement, qui a été engagée en 2009 a été payée en janvier 2010, à la fin de la prestation. Ce coût figure donc au budget 2010 de la Commission.
- la mission en cours, engagée en fin d'année 2010, sera payée en 2011 à la fin de la prestation et apparaîtra donc dans le bilan financier 2011 de la CLI.

Le programme de travail 2011 et son budget est mis au vote de la Commission. Le programme de travail et son budget sont adoptés.

### **3 - Présentation de l'analyse technique du projet de prescriptions techniques de l'ASN par l'ACRO et avis de la Commission sur le dossier :**

#### **3.1. Présentation des travaux de l'ACRO sur l'analyse de l'état radiologique :**

Compte-tenu de demandes de documents complémentaires à EDF (étude IRSN + documents divers) qui viennent d'être recueillis, le rapport n'est pas finalisé à la date du 19 janvier 2011. La Présentation de l'analyse sur l'état radiologique du site sera communiquée dès finalisation et présenté à la prochaine CLI.

#### **3.2. Présentation du rapport sur le projet de prescriptions techniques de l'ASN :**

Jean Luc POLARD (Conseil général) donne le résultat des travaux du groupe de travail « études-expertise » de la CLI. Celui-ci s'est réuni à deux reprises depuis la dernière réunion de la Commission : le 16 décembre 2010 pour préciser le contenu et le cadre des travaux de l'ACRO : d'une part, pour son travail d'analyse des documents relatifs à l'état radiologique du site des monts d'Arrée et, d'autre part, concernant le travail d'analyse des prescriptions techniques de l'ASN. Le 13 janvier 2011 pour échanger et faire le point sur le résultat des travaux de l'ACRO concernant l'analyse du projet de prescriptions techniques et préparer la réunion de ce jour.

##### **– Concernant les travaux sur l'analyse documentaire sur l'état radiologique du site (tranche ferme du marché ACRO) :**

Le rapport IRSN de 2008 relatif à l'état radiologique du site était attendu en fin d'année dernière. Un retard de quelques semaines a fait qu'il vient seulement de nous être communiqué. D'autre part, l'ACRO a sollicité des documents et des données complémentaires auprès de l'exploitant. Celles-ci viennent de nous être communiquées également. L'analyse documentaire sur l'état radiologique n'est donc pas complètement finalisée et, compte-tenu notamment de l'intérêt du rapport IRSN qui fait le point avec des données 2008, il est nécessaire que l'ACRO l'intègre à l'analyse en cours.

Compte-tenu de ce calendrier, le GT « études » a demandé que l'ACRO fasse un premier point sur ce travail pour que la CLI ait un temps d'échange, notamment sur les points principaux de cette analyse : l'objectif est de vérifier que les membres de la CLI se retrouvent bien dans les propositions de l'ACRO. Après cette étape, l'ACRO pourra ainsi finaliser le travail et le présenter à une prochaine CLI.

Le rapport définitif sera communiqué d'ici quelques semaines.

##### **– Concernant l'analyse sur le projet de prescriptions techniques de l'ASN (tranche optionnelle n°1 du marché ACRO) :**

La durée de cette consultation de la CLI est de trois mois. Le dossier a été officiellement reçu par la CLI le 28 octobre 2010 ce qui laisse donc jusqu'au 28 janvier prochain pour que celle-ci se prononce sur l'avis.

Les enjeux de cette consultation sont de plusieurs natures :

- il s'agit de la première consultation pour laquelle la CLI est consultée depuis la consultation sur le dossier présenté par EDF l'année dernière concernant le projet de démantèlement. Ce projet de prescriptions techniques tient donc logiquement compte des recommandations faites, à l'époque par la CLI. Le premier travail du GT et de l'ACRO était donc de voir dans quelle mesure les recommandations de la CLI pouvaient trouver une suite à cette occasion.
- Le deuxième enjeu concerne le dossier lui-même. En effet, il est vraisemblable que l'élaboration de ces prescriptions techniques a débuté en même temps que la consultation sur le dossier d'EDF l'année dernière. Ces prescriptions techniques ont donc certainement vocation à déterminer les modalités de contrôle et de surveillance du site pour les 10 à 15 ans qui viennent, dans un contexte, non pas d'exploitation mais de démantèlement. La CLI, qui a pour mission, d'informer le public et ses représentants sur les activités menées sur le site doit donc être attentive sur ces prescriptions techniques qui fixeront les modalités de suivi de l'environnement durant les travaux.
- Enfin, ces prescriptions techniques fixant le cadre de ce suivi de l'environnement, elles permettront également d'alimenter notre réflexion tant sur les questions liées à l'état radiologique du site qu'en matière de suivi partagé du site.

– Le résultat des travaux du GT du 13 janvier 2011 :

L'ACRO a présenté en détail son travail d'analyse du projet de prescriptions techniques.

Le Groupe de travail a pu échanger sur le document qui a été transmis à l'ensemble des membres de la Commission par courrier électronique le 13 janvier en soirée. Les membres du groupe partagent les observations faites.

Celles-ci peuvent se classer en trois catégories :

- des observations positives car on peut constater que le travail de la CLI effectué lors de la consultation sur le dossier de démantèlement présenté par l'exploitant l'année dernière a été pris en compte sur un certain nombre de points,
- des observations mitigées qui souvent renvoient à des besoins de précisions,
- enfin des observations relatives à ce qui nous est apparu comme des manques dans le dossier.

Enfin, le groupe de travail attire l'attention des membres de la CLI sur la question de seuils de décision et des seuils d'alerte. C'est, du point de vue du groupe, l'enjeu majeur du dossier.

Présentation par l'ACRO de son analyse du projet de prescriptions techniques. Un rapport technique, sa synthèse ainsi que le diaporama de présentation fait par l'association se trouvent en téléchargement sur le site du Conseil général, via le lien suivant, dans la rubrique actualités : <http://www.cg29.fr/Le-Conseil-general-et-vous/Environnement/CLI-des-monts-d-Arree>.

### 3.3. Echanges sur le dossier de prescriptions techniques :

Eric ZELNIO (ASN) indique que s'agissant de la question des seuils de décision, ceux-ci ne sont pas fixés par l'exploitant mais par l'ASN, cela pondère donc l'observation de l'ACRO au sujet de la recherche du seuil le plus bas possible : si l'exploitant peut ne pas avoir intérêt à mesurer au niveau le plus bas, ce n'est de toute façon pas lui qui fixe ce seuil de décision.

Il précise également que les mesures faites en la matière le sont a posteriori.

Enfin, il rappelle aussi que ce projet de prescriptions techniques est présenté pour s'appliquer aux travaux qui ont reçu un avis favorable par la Commission d'enquête, c'est-à-dire la station de traitement des eaux, le chenal de rejet et les échangeurs thermiques.

Gilbert PIGREE (ACRO) fait remarquer cependant que le site est déjà équipé pour des opérations de tri et d'entreposage et qu'il ne voit pas quelles modifications majeures seraient apportées aux prescriptions techniques en projet, même en intégrant les travaux de phase 3.

Eric ZELNIO répond que même si le site est, effectivement, équipé pour le tri et l'entreposage, des aménagements complémentaires devront être mis en place pour les travaux de phase 3.

Concernant le bassin de décantation, Plusieurs membres de la CLI rappellent que cet équipement avait fait l'objet de recommandations de la CLI lors de la consultation sur le projet présenté par l'exploitant en vue du démantèlement. Eric ZELNIO indique que sa mise en place peut être étudiée même si les travaux prévus seront, à ce stade, moins importants que ceux visés par la demande initiale d'EDF. Pour l'ASN, la mise en place d'un tel ouvrage n'est cependant pas un préalable à la mise en œuvre des travaux actuellement visés par le projet de prescriptions techniques. En revanche, il devra être réalisé en amont de la phase 3 notamment en raison de la déconstruction de l'enceinte réacteur.

Jean-Christophe COUTY (EDF/CIDEN) précise que pour la prochaine phase de travaux (couvrant principalement la STE, le chenal et les échangeurs) le bassin de décantation n'est pas nécessaire. La position de l'exploitant est de confiner la pollution à la source. Ainsi, les travaux de la STE se feront sous confinement à l'intérieur d'une structure dite "bâti-bulle" et les échangeurs seront également démantelés sous confinement à l'intérieur de l'enceinte réacteur.

Jean-Luc POLARD (Conseil général) rappelle cependant que la construction de ce bassin de décantation était une exigence de la CLI, qu'il faut maintenir cette exigence.

Jean-Christophe COUTY (EDF) répond que l'exploitant peut envisager la réalisation de cet équipement dans un délai raisonnable mais qu'il ne doit pas être du point de vue d'EDF un préalable à la reprise des travaux.

Concernant le chenal, en réponse au questionnement de l'ACRO, Jean-Christophe COUTY (EDF) répond que son assainissement sera entrepris au plus tôt après parution des décrets ; toutefois, le calendrier sera fonction des saisons et des conditions météo qui seront des paramètres importants (nécessité d'un temps sec).

Concernant les limites de rejet, Eric ZELNIO (ASN) revient sur le seuil de 0,7 TBq par an pour les rejets de tritium gazeux. Cette limite qui a été fortement abaissée par rapport à l'actuelle autorisation sera sans aucun doute relevée pour la phase 3 du démantèlement.

Olivier DEPLACE (CFDT) demande s'il ne serait pas souhaitable de conserver le paramètre bêta global pour les eaux, compte tenu de possibles améliorations techniques de la mesure dans le futur. Gilbert PIGREE (ACRO) précise que la proposition de supprimer ce paramètre concerne les autres indicateurs de l'environnement comme par exemple le couvert végétal ou les sols et sédiments en raison des fluctuations observées pour la radioactivité naturelle et l'importance de celles-ci. Il ajoute dans le cas des eaux, qu'il faut bien au contraire poursuivre la mesure du bêta global car c'est un paramètre pertinent en termes d'analyse de situation.

Jean Victor GRUAT (Maire de Brennilis) indique qu'il conviendra de tenir également compte du risque d'importation de plantes invasives lorsque des remblais seront apportés sur le site. Il fait remarquer que ce point n'est pas traité dans le projet transmis par l'ASN.

En réponse aux observations de certains membres de la Commission concernant les délais jugés trop courts dans lesquels ils sont sollicités sur les dossiers, Eric ZELNIO (ASN) indique que les délais sont plutôt des délais maximum que minimum pour le site des monts d'Arrée par rapport aux procédures habituelles, car les démarches pour préparer cette nouvelle étape de démantèlement ont débuté il y a maintenant trois ans, trois ans étant le délai maximal normalement prévu par le décret réglementaire d'application de la loi TSN.

Pierre MAILLE (Président de la CLI) indique que sur la base des éléments, une synthèse peut être proposée aux membres de la CLI sous forme de courrier. Ce courrier d'avis sera complété par les deux documents produits par l'ACRO (rapport technique et une synthèse de celui-ci). Il propose que ce projet d'avis soit transmis aux membres de la Commission dès le lendemain (jeudi 20 janvier) et que les membres de la Commission fassent part de leurs remarques ou validation par courrier électronique avant le lundi 24 janvier 2011. Le courrier définitif devra être adressé à l'ASN avant le 28 janvier 2011.

**4 - Possibilité d'audition de la CLI par le Collège de l'ASN concernant le projet de décret pour la fin des travaux de phase 2 sera communiqué :**

Pierre MAILLE indique qu'une délégation de la CLI pourra être auditionnée par le collège de l'ASN concernant le projet de décret autorisant les travaux visés dans les conclusions de la Commission d'enquête, à savoir la STE, le chenal et les échangeurs thermiques. Le projet de décret sera communiqué à la CLI prochainement et sera alors diffusé à l'ensemble des membres de la Commission.

La majorité des membres de la CLI est favorable à ce qu'une délégation puisse rappeler au Collège de l'ASN les préconisations que la CLI avait faites lors de la consultation sur le projet de démantèlement déposé par EDF : les préconisations de portée générale et les préconisations relatives aux secteurs pour lesquels la Commission d'enquête a souhaité que les travaux soient réalisés seront ainsi présentées lors de cette audition qui aura lieu le 15 février prochain.

Jean Luc POLARD, Philippe BIETRIX, Gérard GUEN et François KERGOAT, accompagnés d'Emmanuel QUERE formeront la délégation.

**Liste des personnes présentes à la réunion de la Commission locale d'information du 19 janvier 2011 :****Présents :**

M. **Pierre MAILLE**, Président du Conseil général, Président de la CLI  
M. **Jean Luc POLARD**, Conseiller général délégué à la politique des déchets  
Mme Marie-France LE BOULC'H, Conseillère générale du canton de Pleyben  
M. **Jean Victor GRUAT** Maire de Brennilis  
Mme **Sylvie BIRHART** Conseillère municipale de Brennilis  
M. **François KERGOAT**, Maire de Loqueffret  
M. **Hervé PENVEN**, Adjoint au Maire de Huelgoat  
M. **Jean Marc CLOST**, Adjoint au Maire de Lannedern  
Mme **Annaïg QUERE**, adjointe au Maire de Saint Rivoal  
Mme **Danièle LAURENT-GUEGUEN**, Conseillère municipale de La Feuillée  
M. **Vincent VIGOUROUX**, Adjoint au maire de Braspart  
M. **Claude NEDELEC** - Communauté de communes de Haute Cornouaille  
M. **René-Pierre BOLAN**, représentant le Président de l'association Bretagne Vivante – SEPNB  
M. **Xavier GREMILLET**, Président du Groupe Mammalogique Breton (GMB)  
M. **Alain François CALDERON**, représentant le Président d'Eau et Rivières de Bretagne  
M. **Pascal JEANNIN**, représentant le Président de l'UD-CLCV  
M. **Roger ABIVEN**, Président de Agir pour l'environnement et le développement durable (AE2D)  
Mme **Bernadette LALLOUET**, représentant le Président de Vivre dans les monts d'Arrée  
M. **Olivier DEPLACE**, représentant l'union départementale de la CFDT du Finistère  
M. **Patrick FER**, représentant de l'union départementale de la CGT du Finistère  
M. Jean **JAFFRENNOU** représentant le Président de la Chambre de commerce et d'Industrie de Morlaix  
M. **Roland LE BLOA**, Vice-Président, représentant le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat  
M. **Pierre MANAC'H**, représentant le Président du Pays du Centre Ouest Bretagne  
M. **Michel GARANCHER**, Président honoraire du Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires  
M. **Gérard GUEN**, adjoint au maire de Botmeur

**Excusés :**

M. **Christian MENARD**, Député du Finistère  
M. **François MARC**, sénateur du Finistère,  
Mme **Chantal SIMON - GUILLOU**, 1<sup>ère</sup> vice – Présidente,  
M. **Richard FERRAND**, Vice-Président délégué du Pays du centre ouest Bretagne,  
M. **Alain LE MENN**, représentant du Président du Conseil économique et social régional  
Docteur **Philippe BIETRIX** représentant de Président de l'Ordre départemental des médecins du Finistère

**Absents :**

Deux conseillers régionaux désignés par l'Assemblée du Conseil régional  
M. **Franck PIANTONI**, adjoint au maire de Loqueffret  
M. **Jean Yves CRENN** Président de la Communauté de communes du Yeun Elez  
M. Le(a) représentant(e) de l'Union départementale Force Ouvrière  
M. **François LE DREAU**, représentant de l'union départementale de la CFTC du Finistère  
M. **André PAUL**, représentant du Président de la Chambre d'agriculture du Finistère  
M. Yves Claude **GUILLOU**, maire de Saint Rivoal, représentant le Président du PNRA  
M. **Denis SALAÜN**, Adjoint au maire de Plonevez du Faou  
M. **Gérard BERHAULT** représentant du Délégué régional de la CFE CGC BTP  
M. **Renaud QUEMENEUR**, Chef du centre de Morlaix du SDIS

**Membres à voix consultative :**

Représentants des services de l'Etat :

M. **Denis OLAGNON**, Sous-Préfet de Châteaulin, représentant le Préfet du Finistère -

M. **Gilles RIO**, Chef de l'unité territoriale de la DREAL

Représentants de l'Autorité de sûreté Nucléaire :

M. **Eric ZELNIO**, Adjoint au chef de la division de Caen,

Mme. **Christine DAROUY**, ASN – Division de Caen.

Représentants de l'exploitant :

M. **Charles PLOURDEAU**, Attaché de communication du Délégué régional Bretagne d'EDF en Bretagne

M. **Jean Christophe COUTY**, Chef du SMA (EDF-CIDEN)

Représentants du Conseil général du Finistère :

M. **Jean François FRANCK**, Directeur de l'eau et de l'environnement

M. **Emmanuel QUERE**, chef du service "énergie, déchets, information environnementale",